

## **RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC concernant le préavis no. 42/04**

Composition de la commission : Madame Désarnaulds (qui n'a pas répondu à la convocation)

Messieurs Pierre-André Duvanel et Bruno Favaro

La commission s'est réunie le lundi 03 mai 2004 en présence de Monsieur José Rohrer, représentant la commission des finances.

Nous remercions Monsieur Gilles Renaud municipal pour sa disponibilité et son amabilité pour répondre à nos différentes questions.

Après consultation des plans et du devis, il s'avère que ces travaux sont nécessaires et doivent être exécutés au plus vite.

La Municipalité a décidé de confier ces travaux à l'entreprise Barbey qui a déjà œuvré à maintes reprises dans notre commune et qui est reconnue pour un travail propre et soigné, ceci tout en étant compétitive avec les prix.

### **REMARQUE :**

La commission a constaté que ce préavis comporte deux objets différents soit :

Une partie pour l'amélioration et l'entretien des égouts

Et une autre partie pour l'élargissement de la chaussée, la continuation de la piste cyclable ainsi qu'un cheminement piétonnier sur la zone herbeuse qui concerne la sécurité routière.

Ayant fait part de cette remarque à Monsieur J. Rohrer, la commission des finances calculera les coûts des différents travaux et établira un amendement pour couvrir ces frais au prorata par les comptes de réserve pour épuration et sécurité routière.

Au vu de ce qui précède, la commission ad'hoc recommande au Conseil communal d'accepter ce préavis tel que présenté avec la réserve de l'amendement de la commission des finances.

Pour la commission

Pierre-André. Duvanel



Bruno Favaro

